



PUBLIC

Compte rendu de la réunion du caucus préparatoire de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 14 février 2017 à 13 h 30 à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, mesdames et messieurs les conseillers-ères Mike Duggan, Richard M. Bégin, Maxime Tremblay, Jocelyn Blondin, Mireille Apollon, Louise Boudrias, Denise Laferrière, Cédric Tessier, Denis Tassé, Myriam Nadeau, Gilles Carpentier, Daniel Champagne, Sylvie Goneau, Jean-François LeBlanc, Jean Lessard, Marc Carrière et Martin Lajeunesse sous la présidence de monsieur le conseiller Daniel Champagne.

Est absente, madame la conseillère Josée Lacasse.

Sont également présents, messieurs et mesdames Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, André Turgeon, directeur général adjoint, M^e Suzanne Ouellet, greffier et M^e Camille Doucet-Côté, assistante-greffière ainsi que André Barbeau, Luc Bard, Jean Boileau, André Cadieux, Gilles Desjardins, Lucie Gagnon, Laurence Gillot, Marc Gohier, M^e Sophie Grégoire Tremblay, Catherine Loriot, Catherine Marchand, Chantal Marcotte, Marc Pageau, Marc Phaneuf, Patrick Robert-Meunier et Frédéric Vandal.

CAUP20170214-P1 CAUCUS PRÉPARATOIRE

13 h 30 – Discussions sur les dossiers inscrits à l'ordre du jour du conseil municipal du 14 février 2017.

Les membres du conseil consentent au retrait des items :

- 6.1 Projet numéro 105698** - Règlement numéro 500-35-2016 modifiant le Règlement de plan d'urbanisme numéro 500-2005 dans le but d'ajuster le concept d'intervention du cœur du centre-ville, le plan des hauteurs maximales de construction et l'encadrement des projets de développement immobilier pour le « Pôle administratif et d'affaires Portage » afin de permettre un projet d'agrandissement hôtelier - District électoral de Hull-Wright - Denise Laferrière

- 6.2 Projet numéro 105700** - Règlement de concordance numéro 502-251-2016 modifiant le Règlement de zonage numéro 502-2005 dans le but de fusionner des zones commerciales du quadrilatère formé par les rues Laurier, Victoria, Champlain et Papineau, autoriser les usages commerciaux relatifs au concept de rue commerciale d'ambiance régionale, augmenter les hauteurs maximales autorisées jusqu'à 30 étages et ajouter des dispositions particulières visant à encadrer l'implantation et la volumétrie des projets de développement - District électoral de Hull-Wright - Denise Laferrière

- 6.3 Projet numéro 105704** - Règlement de concordance numéro 505-14-2016 modifiant le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 505-2005 dans le but de modifier les objectifs et critères encadrant les projets de développement immobilier s'intégrant en périphérie de secteurs d'intérêt patrimonial, de restructuration et de préservation au centre-ville - District électoral de Hull-Wright - Denise Laferrière

Ces projets de règlements sont reportés à la séance du conseil municipal du 14 mars 2017.

Les membres du conseil consentent au retrait de l'item :

- 6.6 Projet numéro 106205** - Règlement numéro 802-2017 remplaçant avec effet au 1^{er} janvier 2014 le Règlement numéro 799-2016 relatif au régime de retraite des employés cadres de la Ville de Gatineau

Ce projet de règlement est reporté à une séance subséquente.

14.6 Projet numéro --> CES – Projet pilote sur les petits élevages en milieu urbain dans le cadre du programme d’agriculture urbaine

Des discussions ont actuellement lieu avec la Ferme Moore pour la gestion de l’inspection du programme des poules urbaines.

En amendement :

Proposé par madame la conseillère Sylvie Goneau
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-François LeBlanc

Que le détenteur de permis d’apiculteur rendre visible son permis.

Un tour de table est fait sur cet amendement.

POUR	CONTRE	ABSENT
M. Jocelyn Blondin	M. Mike Duggan	M ^{me} Josée Lacasse
M ^{me} Mireille Apollon	M. Richard M. Bégin	
M ^{me} Sylvie Goneau	M. Maxime Tremblay	
M. Jean-François LeBlanc	M ^{me} Louise Boudrias	
M. Jean Lessard	M ^{me} Denise Laferrière	
	M. Cédric Tessier	
	M. Denis Tassé	
	M ^{me} Myriam Nadeau	
	M. Gilles Carpentier	
	M. Marc Carrière	
	M. Martin Lajeunesse	
	M. Daniel Champagne	
	M. le maire Maxime Pedneaud-Jobin	

L’amendement est rejeté à la majorité.

Les membres du conseil consentent à l’ajout des items suivants :

27.1 Projet numéro 106442 – Avis de présentation – Règlement numéro 502-260-2017 modifiant le Règlement de zonage numéro 502-2005 dans le but de modifier les limites des zones P-04-169, H-04-152 et H-04-211 et d’ajouter de nouvelles dispositions pour les habitations de deux à quatre logements dans la zone résidentielle H-04-152 – District électoral du Lac-Beauchamp – Jean-François LeBlanc

27.2 Projet numéro 106443 – Projet de Règlement numéro 502-260-2017 modifiant le Règlement de zonage numéro 502-2005 dans le but de modifier les limites des zones P-04-169, H-04-152 et H-04-211 et d’ajouter de nouvelles dispositions pour les habitations de deux à quatre logements dans la zone résidentielle H-04-152 – District électoral du Lac-Beauchamp – Jean-François LeBlanc

Des précisions sont apportées sur ce projet de règlement de la part du président du comité consultatif d’urbanisme, monsieur le conseiller Richard M. Bégin.

27.3 Projet numéro 106444 – Avis de présentation – Règlement numéro 502-261-2017 modifiant le Règlement de zonage numéro 502-2005 dans le but d’agrandir la zone commerciale C-04-168 à même la zone communautaire P-04-169 et autoriser une enseigne du type panneau-réclame ainsi que quelques usages spécifiques de la catégorie d’usages « commerces associés aux véhicules à moteur (c14) » dans la zone commerciale C-04-168 – District électoral du Lac-Beauchamp – Jean-François LeBlanc

27.4 Projet numéro 106445 – Projet de Règlement numéro 502-261-2017 modifiant le Règlement de zonage numéro 502-2005 dans le but d’agrandir la zone commerciale C-04-168 à même la zone communautaire P-04-169 et autoriser une enseigne du type panneau-réclame ainsi que quelques usages spécifiques de la catégorie d’usages « commerces associés aux véhicules à moteur (c14) » dans la zone commerciale C-04-168 – District électoral du Lac-Beauchamp – Jean-François LeBlanc

- 27.5** **Projet numéro** --> **CES** – Subvention de 10 000 \$ - Travaux d'aménagement de la cour de l'école de l'Amérique-Française – District électoral du Plateau – Maxime Tremblay
- 27.6** **Projet numéro** --> **CES** – Transfert non récurrent à ID Gatineau pour une subvention à trois organismes à but non lucratif
- 27.7** **Projet numéro 106515** – Mandat de négociation pour un protocole d'entente avec l'Association des propriétaires de chiens de Buckingham pour la gestion d'une aire d'exercice canin dans le secteur de Buckingham et aménagement au parc Gendron
- Une présentation sera faite sur le dossier des aires d'exercice canin le 21 mars prochain en comité plénier.
- 27.8** **Projet numéro** --> **CES** – Attribuer au Service du greffe un budget pour l'élection municipale 2017 et entériner le tarif de rémunération du personnel électoral
- 27.9** **Projet numéro 105998** – Avis de présentation – Règlement numéro 183-8-2017 modifiant le Règlement numéro 183-2005 concernant la garde, le contrôle et le soin des animaux dans les limites de la ville de Gatineau
- 27.10** **Projet numéro** --> **CES** – Entente et requête – Desserte – Services municipaux – Projet résidentiel Square Urbania, phase 4B – District électoral du Versant – Daniel Champagne
- 27.11** **Projet numéro** --> **CES** – Modifications à la structure organisationnelle – Service des arts, de la culture et des lettres – Service des loisirs, des sports et du développement des communautés – Service des communications
- 27.12** **Projet numéro** --> **CES** – Bureau des événements – Mandat et cadre financier

Le caucus préparatoire public est suspendu à 15 h 10.

Reprise du caucus préparatoire public à 15 h 30.

CAUP20170214-P2

CONTRAT POUR LE TRANSPORT ET LE TRAITEMENT DES MATIÈRES COMPOSTABLES

15 h 30 – Madame Catherine Lorient, accompagnée de messieurs André Turgeon, Frédéric Vandal et madame Chantal Marcotte, présente une option permettant l'utilisation de sacs de plastiques compostables pour les résidus alimentaires (option A).

Depuis 2010, ce type de sacs de plastiques étaient interdits dans la collecte des bacs bruns.

Deux options sont envisagées :

Option A :

Avec des sacs de plastiques compostables les coûts du contrat sont estimés à 9 266 000 \$ pour quatre ans.

Option B :

Statu quo - Avec les sacs de papier les coûts du contrat sont estimés à 7 390 000 \$ pour quatre ans.

RECOMMANDATION :**CP-ENV-2017-002**

Que ce comité entérine le choix de l'option A lors de l'octroi du contrat 2016 SP 300 de transport et traitement des matières compostables, autorisant ainsi l'utilisation des sacs de plastiques compostables par les unités desservies par la collecte des matières compostables de la Ville de Gatineau.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

La recommandation **CP-ENV-2017-002** est acceptée à l'unanimité.

CAUP20170214-P3**PROJET DE LOI 122 – LOI VISANT PRINCIPALEMENT À RECONNAÎTRE QUE LES MUNICIPALITÉS SONT DES GOUVERNEMENTS DE PROXIMITÉ ET À AUGMENTER À CE TITRE LEUR AUTONOMIE ET LEURS POUVOIRS**

15 h 55 – M^e Martin Leblanc, accompagné de monsieur André Barbeau et M^e Sophie Grégoire Tremblay, présente, dans un premier temps, les principales modifications contenues au Projet de loi 122 – Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs.

Après quoi, monsieur André Barbeau présente les projets de diversification de revenus examinés par l'administration et déjà soumis aux membres du conseil à la lumière du Projet de loi 122.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

CAUP20170214-P4**MÉMOIRE DE LA VILLE SUR LE PROJET DE LOI 122 – LOI VISANT PRINCIPALEMENT À RECONNAÎTRE QUE LES MUNICIPALITÉS SONT DES GOUVERNEMENTS DE PROXIMITÉ ET À AUGMENTER À CE TITRE LEUR AUTONOMIE ET LEURS POUVOIRS**

16 h 16 – Monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin présente les divers éléments du mémoire de la Ville sur le Projet de loi 122 – Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Les membres du conseil bonifient le mémoire. Une version finale sera transmise aux membres du conseil pour la séance du conseil municipal.

Les membres du conseil consentent à l'ajout de l'item 27.13 à l'ordre du jour du conseil municipal du 14 février 2017.

27.13 **Projet numéro 106547** – Mémoire de la Ville de Gatineau sur le Projet de loi 122 – Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs

Fin du caucus préparatoire public à 17 h 10.